

Projet de requalification et de réhabilitation de la zone « voiles » du Port de la Pointe Rouge

Il s'agit de la zone située entre la digue est et la plage dite « espace voiles légères » regroupant différentes écoles de voile, planches à voiles, canoë kayak de mer, pirogues polynésiennes. La fréquentation quotidienne moyenne est de 200 à 300 personnes avec des pics à 600 personnes.

Le projet se décompose en deux phases :

- Dans un premier temps, les travaux de sécurisation de la digue qui ont débutés au mois de novembre 2009 ;
- Dans un second temps, l'aménagement de la zone « espace Voile » durant l'année 2010 : création d'un réseau d'assainissement, réfection du revêtement des voies de circulation, la fermeture par clôture et la réorganisation des associations sur le site, mise en place de sanitaires, harmonisation des bâtiments du site.

Le concept est issu d'une réflexion dont les trois axes majeurs sont :

1- La sécurisation du site

La digue

La digue de protection de l'espace présentant des désordres importants sur sa face exposée à la houle du large, il était urgent de sécuriser cet espace. En effet, ces désordres provoquaient des franchissements de lames de mers sur le terre-plein et augmentaient les risques pour les biens et les personnes sur le terre-plein en cas de tempête.

Le Concept

La conception de la digue est a été faite de manière originale afin de casser un maximum les vagues dès le pied de digue.

Le principe a été de mettre en place une butée de pied faiblement émergente sur une largeur importante de 15m et d'augmenter la largeur de la berme actuelle afin d'accroître le niveau de protection contre les franchissements.

Un système de sur-verse avec retour en mer a été conçu pour protéger encore mieux lors des tempêtes les dériveurs rangés derrière la digue.

Les différents agencements des blocs rocheux sont volontairement angulaires ou plats pour :

- Briser les vagues par mer agitée.
- Créer de larges espaces pour les promeneurs et les pêcheurs par mer calme.

La structure en restanques des parties immergées fera office de récifs artificiels, favorisant ainsi le développement de la faune et de la flore sous-marine.

Contrairement aux digues de concept classique, sa hauteur réduite a permis d'en diminuer le coût et n'empêche pas la vue depuis le rivage sur la rade de Marseille.

Un cheminement piétonnier est prévu derrière la digue avec accès pour les personnes à mobilité réduite.

Un accès à la baignade aménagé est également prévu pour celles-ci.

Les travaux

La mise en œuvre par voie terrestre conçu par MPM a permis de diminuer de 40 % le coût de la digue.

Les entreprises qui ont réalisées la digue pour le compte de MPM :

- SUBURBAINE et NEGRI pour les travaux de génie civil ;
- VERITAS comme bureau de contrôle ;
- GALATEA pour le suivi environnemental.

Le coût

Digue 1 100 000 € (budgétisé)

2- Une bonne gestion de l'espace

L'aménagement de l'espace en concertation avec les acteurs

L'implantation aléatoire des différents clubs ou associations, ainsi que les problèmes du réseau d'assainissement (absence de réseaux d'eaux usées, mauvaise évacuation des eaux pluviales, manque de sanitaires) nécessite le réaménagement de l'ensemble de la zone.

Le Concept

Le projet va s'effectuer en plusieurs phases :

- Tout d'abord, des travaux de VRD en coordination avec les services de la DEA ;
- Ensuite, la mise en place de clôture pour définir les limites extérieures de la zone ;
- Enfin, la mise en place de barrières en bois pour délimiter les espaces des associations, l'habillage en bois du mur de soutènement de la digue et la construction de structures en bois pour différents modules : bureau, stockage et sanitaires sur le même modèle sur l'ensemble de la zone.

Le coût

- VRD et alimentation parcelles 200 000 € (budget DEA)
- Aménagement plage, petite digue et quai Est 100 000 € (budgétisé)
- Revêtement de surface 200 000 € (budget voirie)
- Construction bois, sanitaire et bardage bois 400 000 €

3- Une réhabilitation qui se veut écologique, tant sur le choix des matériaux pour les sols et les constructions (sanitaires, vestiaires, stockage des gréements) que pour les dépenses énergétiques (éclairage basse consommation et alimentation électrique solaire).

<p>Service Presse Tél. : 04 88 77 62 54 / 51 Fax : 04 88 77 62 05 Mobile 06 32 87 51 18 contact.presse@marseille-provence.fr</p>
